

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs les membres du conseil municipal,

Vous êtes prié de participer à la séance du conseil municipal de Bassillac-et-Auberoche, qui aura lieu à la salle des fêtes de Bassillac – 750 avenue François Mitterrand – 24330 BASSILLAC-et-AUBEROCHE :

➤ **le mercredi 19 février 2025 à 18h30**

Ordre du jour :

AFFAIRES FINANCIERES

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Régularisation d'écritures comptables (amortissements)

ADMINISTRATION GENERALE

Salle des fêtes – Tarif à la journée pour les entreprises en semaine

Adoption règlement intérieur et état des lieux – Location des salles municipales

GRAND PERIGUEUX

AMELIA2 – Attribution de subventions

URBANISME

Lancement de la procédure de concertation publique sur un échange de parcelles supportant un chemin rural au lieu-dit « PEYBRETIE »

Mise à jour cadastrale – modification de la délibération n°2020-058 Vente d'une portion de chemin rural au lieu-dit "Les Pruneaux / Le Lac Bernard" – commune déléguée de Milhac d'Auberoche

RESSOURCES HUMAINES

CDG 24 - Protection sociale et complémentaire - risque santé

Ressources humaines – suppressions et créations de poste

Mise à jour des tableaux des effectifs

Modification de la Délibération N°2017-0124 relative à la mise en place d'un Compte Epargne Temps

POINTS INFORMATIFS

Composition de la commission de contrôle des listes électorales – arrêté de la Préfecture

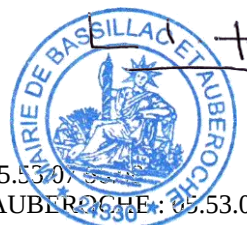
Mise en place du Plan Communal de Sauvegarde

En cas d'impossibilité de participer à la réunion, vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, vous trouverez ci-joint un modèle de procuration.

Un conseiller peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Fait à la Bassillac-et-Auberoche, le 12 février 2025

Le Maire,
Michel BEYLOT



COMMUNE de BASSILLAC & AUBEROCHE

BASSILLAC : 05.53.54.42.01 – BLIS et BORN : 05.53.05.33.62 – EYLIAC : 05.53.07.56.75

LE CHANGE : 05.53.06.00.68 – MILHAC D'AUBEROCHE : 05.53.07.56.75 – St ANTOINE d'AUBEROCHE : 05.53.04.56.31